

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention de fonctionnement au profit de l'association La Chrysalide-Marseille pour cofinancer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement en faveur de l'Association La Chrysalide Marseille d'un montant de 45 000 € afin de cofinancer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé des personnes handicapées,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante, selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense d'un montant de 45 000 € au titre de l'exercice 2016 sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 52, nature 6574, du budget départemental dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée